

RESOLUTION DE LA COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE DES PC.

La commission des PC est extrêmement préoccupée par l'avenir du service médical. Peut-on imaginer l'assurance maladie sans service médical ? Et un service médical sans praticien conseil ? L'introduction, le questionnement sont les mêmes qu'il y a trois ans au congrès de GUIDEL mais depuis peu, l'attaque a vu le jour, brutale et a créé une brèche inédite visant à terme au démantèlement de la sécurité sociale.

Notre employeur, la CNAM à dessein ou par incompétence a encore aggravé les choses. Sa politique, les outils et la pénurie orchestrée des praticiens conseils a précipité le service médical dans une synergie négative. L'IGAS et la cour des comptes ont tour à tour constaté le travail des fossoyeurs et proposé différentes organisations de funérailles.

Le service médical tel qu'il est doit disparaître et peu importe les dommages collatéraux sur les personnels, sur l'indépendance médicale, sur la garantie d'une équité de traitement des assurés sociaux et sur les relations avec les professionnels de santé.

Le cynisme est poussé à son paroxysme en proposant l'élaboration de scénarios à ceux qui ont si mal traité le service médical et en confiant l'orchestration de cette involution aux liquidateurs du feu RSI.

Quelle ingratitude! quel mépris! après notre investissement sans faille durant la crise COVID, en deçà et au-delà.

L'UCANSS de son côté, toujours en culpabilisant les syndicats et notamment Force Ouvrière, dans une parodie de négociation sur la classification, continue, sans surprise, sans complexe et sans vergogne à se moquer du sort des praticiens conseils (et des autres salariés de la sécurité sociale).

La CPP des PC réaffirme son opposition à toutes mesures individuelles (part variable) par nature inéquitable et ne comptant pas pour les pensions retraite.

La CPP PC réclame :

- Le retrait pur et simple du projet de transformation du service médical.
- Un engagement de l'employeur à préserver l'indépendance du praticien conseil mis à mal dans le projet qui prévoit l'ouverture du secret médical à 80000 salariés.
- Une reconnaissance du statut de professionnel de santé et de l'expertise sociale passant par une qualification reconnue et inscrite dans le marbre, la re certification des praticiens en place et la possibilité d'avoir un exercice mixte ...
- Des conditions de travail dignes avec l'abandon nécessaire du flex office, la mise en place de matériel informatique moderne, d'outils et de conditions d'examens adaptés ...
- Un télétravail moderne, sécurisant et équitable.
- Des salaires à la hauteur de l'expertise des praticiens conseils et de leurs engagements.
- Des recrutements en nombre suffisant afin d'assurer un service rendu de qualité.

La CPP des praticiens conseils défend ces revendications avec force et détermination.

Elle continuera son engagement selon les valeurs du SNFOCOS Négociateur, Revendiquer, Résister

Elle mènera le combat sans relâche pour la préservation dans la tempête d'un corps national, de la préservation d'une convention collective spécifique, de la préservation de son indépendance technique et médicale et de la préservation du service médical pour le bien de chacun, personnel, assurés sociaux, et partenaires extérieurs

La CPP des PC mandate le bureau national et son secrétaire général pour mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour s'opposer à la disparition du service du contrôle médical voulu par Thomas Fatome et mis en œuvre par ses sbires, et pour mettre en œuvre toute action permettant la réalisation de ces revendications.

Membres de la commission professionnelle permanente des praticiens conseils.

Secrétaire Nicolas GAUTIER-BOUILLAUD

Thierry PONS-HERMANT

Fabien BERUBE

Evelyne HASSLER

Claude RUBY

Julie DEROIDE

Kevin JASMIN

Marie-Pierre RODRIGUEZ

Stéphane BARINCOU

MEMBRES DE DROIT MEMBRES DU BN

Hélène AZOURY

Thomas CORREZE

